

The Waqf Document of Sultan al-Nāṣir Ḥasan b. Muḥammad b. Qalāwūn for his Complex in al-Rumaila, edited and annotated [sic] by Howayda N. al-Harithy

Beirut, 2001, in Kommission bei Das Arabische Buch, Berlin, 2001 (*Bibliotheca Islamica*, Band 45). 306 p. (dont 295 en arabe), 6 planches et *fac simile* de 7 feuillets du document.

Participant d'un regain d'intérêt pour les éditions de textes arabes à caractère historique, le document publié par Howayda al-Harithy mérite largement d'être signalé à l'attention des chercheurs penchés sur l'Égypte et la Syrie médiévales. À la différence des documents légaux de plus haute époque – particulièrement les *papyri* fatimides, pièces courtes et objets rares –, la documentation d'époque mamelouke n'a pas fait l'objet d'un effort systématique de mise à disposition. La raison en est sans doute très simple : les actes légaux de la fin du Moyen Âge sont relativement abondants et surtout fort longs. Aussi les éditions – depuis les travaux fondateurs de 'Abd al-Latīf Ibrāhīm dans les années 1950 – se sont le plus souvent limitées à des extraits, illustrant des études institutionnelles ou architecturales, ou à des documents de dimension modeste, comme les actes de vente. Elles sont surtout restées confidentielles, publiées dans des revues difficiles d'accès, ou dormant dans des thèses restées inédites. La publication intégrale d'un document long de 637 feuillets, dans la *Bibliotheca Islamica*, est donc en soi un petit événement.

Le texte est une copie, compilant plusieurs actes de *waqf* établis par le sultan al-Nāṣir Ḥasan, en 760 et 761 de l'Hégire (1359-1360 de l'ère chrétienne), au profit de sa principale réalisation urbaine : le complexe monumental qu'il a fait bâtir au pied de la Citadelle, et que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de Madrasat Sultān Ḥasan. On y trouvera, selon la logique de la procédure : d'une part, une description détaillée des biens constitués en *waqf* (le complexe monumental lui-même, et des biens de rapport, principalement des domaines agricoles) ; d'autre part, les conditions posées par le fondateur au fonctionnement de la fondation pieuse (le recrutement des personnels, les dépenses, les règles de gestion). Le document offre ainsi un éclairage remarquable sur une fondation sultanienne qui fut l'une des plus ambitieuses et l'une des plus prestigieuses de l'époque mamelouke. Il ouvre également des perspectives, d'autant plus précieuses qu'elles sont rarissimes, sur les structures économiques, sociales et culturelles de dix-sept localités dispersées dans l'empire.

L'éditrice a souhaité restituer au lecteur un peu de la forme propre au document. Le texte est ainsi livré, et paginé, en continu. Elle y distingue (*cf. introduction p. 5-6*) quatre parties :

- 1- copie du premier acte de *waqf*: feuillett 1 à 491,
- 2- confirmations du premier acte de *waqf*: f. 491-508,

3- copie incomplète d'un second acte de *waqf*: f. 511 à 597,

4- document lacunaire, d'identification difficile, comprenant des descriptions de biens constitués en *waqf*: f. 598-637.

Mais ces divisions, lorsqu'elles ne sont pas sanctionnées dans le document lui-même sous forme de titres marginaux, n'apparaissent pas dans la mise en page. C'est le cas de la transition entre la 3^e et la 4^e partie (f. 597-598), qui n'est signalée que par une note de bas de page. De même, l'éditrice prend soin de préciser (introduction, p. 10) que les titres, placés dans le corps du texte pour le hiérarchiser, sont tous extraits des marges du document lui-même. Enfin, dans le même esprit, la langue du texte n'a pas été corrigée : la quasi-totalité des notes de bas de page est ainsi consacrée au relevé très scrupuleux des moindres mésusages du copiste. Deux volumineux index (personnes, lieux) viennent compléter l'édition.

Le lecteur se trouve bien vite confronté à plusieurs difficultés. La première tient à la nature du document publié. Compilant plusieurs actes datés du règne d'al-Nāṣir Hasan, cette copie n'est pas elle-même datée. L'éditrice y voit une copie d'époque mamelouke, mais sa forme – des feuillets reliés en cahier, et non un rouleau – et son absence dans le catalogue des documents d'archives médiévaux du Caire établi par Muhammad Muhammad Amin (Ifao, 1981) incitent à y voir l'une de ces fréquentes copies d'actes mamelouks réalisées à l'époque ottomane. Plus important, le premier acte, dont la copie occupe l'essentiel du document (f. 1 à 491), n'est pas un acte de *waqf* comme l'annonce l'introduction, mais une attestation d'acte de *waqf* (*išhād al-waqf*: *cf. f. 11*). La distinction est importante, particulièrement pour les descriptions de biens n'ouvrant ou ne consacrant aucun droit, qui sont bien souvent plus succinctes dans l'attestation que dans l'original. C'est le cas des murs du complexe monumental fondé au pied de la Citadelle, la Madrasat Sultān Ḥasan, dont la description est bien vite expédiée (f. 11-21). Habitué aux minutieux exposés que livrent habituellement les actes de *waqf* originaux pour des édifices bien plus modestes, le lecteur reste sur sa faim.

La longue description des autres biens constitués en *waqf* par ce premier acte cache également une surprise de taille. À lire la table des matières (dont tous les titres, pourtant replacés dans le corps du texte, sont, contrairement à son affirmation, de la seule responsabilité de l'éditrice...), les feuillets 21 à 168 rassemblent les domaines agricoles situés en Égypte. Pourtant, à compter du feuillett 34, tout change : le formulaire juridique, les modalités de la délimitation des terres, les unités de mesure, la toponymie, le paysage religieux ! Entre les feuillets 33 et 34 s'immisce en fait une vaste lacune que l'éditrice n'omet pas seulement de signaler : elle ne l'a pas remarquée. À preuve : les notes (*) p. 16 et (*) p. 54, où elle tente d'identifier en Égypte et au Caire des toponymes de la Guṭa de Damas.

Les confirmations légales (*itbātāt*) de ce premier acte fournissent pourtant un résumé de son contenu (f. 493-495). L'éditrice aurait dû y repérer, dans la liste complète des biens constitués en *waqf*, les éléments manquants, tombés dans la lacune. Elle aurait pu alors identifier la « 4^e partie » du document (40 feuillets paginés de 1 à 40, qu'elle a repaginés de 598 à 637). Ce n'est rien d'autre que la copie de ces éléments manquants, qui auraient dû retrouver leur place entre les feuillets 33 et 34, à savoir : la fin de la description de la *nāhiyat* Minyat Bani Silsil (f. 598-602), commencée aux feuillets 32-33 ; la description de la *nāhiyat* Bisāt al-Āhlāf (f. 602-627) ; celle de la *nāhiyat* Arsāg (f. 627-635) ; le début de la description de la *qarya* syrienne de Dāriyā (f. 635-637), dont la suite est à chercher dans les f. 34-155.

Le choix des titres et de leur emplacement dans le texte porte la confusion à son comble : ainsi le titre 4.b p. 59, « al-basātīn wa-l-kurūm », coupe en deux la description de la *qaryat* Dawma (f. 155-175) ; à l'inverse, aucun titre ne vient signaler la description de la *nāhiyat* Dayrūt (f. 564-570) qui passe inaperçue, fondu dans celle de la *nāhiyat* Dirin (f. 527-563)...

L'annotation, quant à elle, est totalement déficiente. Le travail d'identification des toponymes n'a été effectué, et encore partiellement, que pour l'Égypte. Aucun terme technique n'est explicité : la n. 2 p. 192 donne certes l'orthographe la plus correcte d'une unité de mesure, mais sans définir celle-ci... Aucune carte ni aucun plan, sauf un plan en coupe parmi les planches consacrées à la *madrasa*, ne vient enfin orienter le lecteur.

L'éditrice dissimule, de fait, son incompréhension fondamentale du document sous des protestations de fidélité à l'original. L'apparat critique sert ici de couverture, mais il égare le lecteur plus qu'il ne le sert. Même les index sont vidés de leur sens : ils ne peuvent guère être utilisés qu'une fois la structure du document reconstituée.

On concèdera qu'il est certes plus facile d'édition une bonne copie que des originaux abîmés. La thèse de 'Ali Hasan Zāglūl, soutenue à l'Université du Caire en 1977, et restée inédite, comprend pourtant l'édition des actes originaux qui ont servi de base à la compilation de cette copie ottomane. Son travail ne figure pas dans la bibliographie (p. 281) : il est simplement mentionné dans la note 41 p. 10, dans une liste d'articles de référence sur l'histoire de l'architecture.

Ces nombreuses réserves, quant à la qualité du travail d'édition, ne diminuent en rien l'intérêt du document. On se contentera de regretter qu'une telle pièce d'archive ait reçu un aussi piètre traitement.

Aucune surprise n'est à attendre du descriptif de la fondation pieuse et des personnels recrutés (f. 434-471) : sur une plus vaste échelle, elle est à l'image des fondations mameloukes déjà connues, qui associent un lieu de culte, une *madrasa* et un mausolée. Contrairement à ce qui est avancé en introduction (p. 10), trois médecins recrutés

(f. 457-458) ne font pas un *bimāristān*. Aucune autre information sur la capitale mamelouke, que la courte description du complexe et de son environnement. Le plus original vient se nicher dans les provinces.

Sur l'ensemble du document, c'est un total de dix-sept localités, rachetées par le sultan au Trésor dans les mois ou les semaines précédant la conclusion des actes qui sont, intégralement ou partiellement, constituées en *waqf* : huit terroirs (*nāhiya*) en Égypte, exclusivement dans le Delta ; deux villages (*qarya*) et leurs terres dans la Gūta de Damas ; quatre villages et leurs terres en Palestine et en Syrie centrale ; deux villages et leurs terres, ainsi qu'une ville (*madina*), dans la province d'Alep. Tout un pan des structures foncières et de l'économie rurale se trouve ainsi révélé : superficies et nature des terres pour les terroirs égyptiens ; cultures pérennes (oliveraies, vignes), système d'irrigation et droits d'eau pour les villages de Syrie.

Pourtant, c'est surtout en creux que le *waqf* s'avère un excellent révélateur. L'essentiel des descriptions est en effet consacré au *mustatnā*, à ce qui, dans le village ou le terroir concerné, demeure hors du *waqf*. Tous les types de statut foncier sont ainsi déclinés : propriétés particulières, terres de *harāg* détenues par des particuliers, parcelles constituées en *waqf*, au profit de grandes institutions allogènes, ou de micro-fondations locales, et terres de *rizqa* financant les besoins des communautés villageoises en Égypte. C'est tout un paysage religieux qui s'en trouve révélé : mosquée de village, réseau des oratoires de fondation privée, particulièrement nourri en Syrie, *zāwiya*-s égyptiennes, *mašhad*-s syriens, églises et cimetières chrétiens également. Ces exclusions concernent aussi le village lui-même, dont les principaux équipements sont signalés, révélant parfois le poids économique de cultures comme l'olivier (f. 246-247) ou la canne à sucre (f. 264-265). Quand, fait exceptionnel, les habitations des cultivateurs musulmans entrent dans le *waqf*, le document fournit, au titre du *mustatnā*, la liste détaillée des maisons des chrétiens, de leur emplacement et de leur propriétaire (f. 389-430).

L'élément le plus remarquable est à chercher dans les feuillets 268-333. En rabi' I 760 (février 1359), le sultan al-Nāṣir Ḥasan achète auprès du Bayt al-māl l'ensemble de la *madīna* d'Antākiya (Antioche). Trois semaines plus tard, il en constitue la moitié en *waqf*, au profit de sa *madrasa* du Caire. Le document offre à cette occasion un tableau particulièrement saisissant de la ville, de ses infrastructures et de ses marchés, du maillage religieux et de la propriété urbaine, des traces, également, de son antiquité. Le caractère exceptionnel de cette opération — l'achat d'une *madīna* et sa constitution en *waqf* par le souverain — tient à l'histoire récente de la ville. On y verra l'écho de la prise de la ville par les armées d'al-Zāhir Baybars, et la fin de la présence croisée, moins d'un siècle plus tôt (666 H. /1268). Conduite par le souverain, la constitution en *waqf* vient sanctionner la reconquête légale et la réappropriation symbolique de l'espace urbain.

Au total, cette publication mal menée conserve un mérite évident: celui d'avoir mis à la disposition des chercheurs, qui ne peuvent accéder directement aux archives, un document d'une richesse exceptionnelle. Mais le lecteur peu familier de ce type de pièce n'éprouvera, à sa lecture, guère moins de difficultés que s'il avait été confronté à l'original.

*Julien Loiseau
IFAO – Le Caire*